

**RÉGIE DU BÂTIMENT
DU QUÉBEC**

**PLAN DE GARANTIE
No: 010248**

**SORECONI
SOCIÉTÉ POUR LA RÉOLUTION
DES CONFLITS INC.
Dossier # : 041020001**

Giuseppe Lodico
Giovanna Lucia

Bénéficiaires
Intimés

c.

B.Cata Construction inc.

Entrepreneur
Demandeur

Et
La Garantie Qualité Habitation.

Administrateur du plan de Garantie
Mis en cause

2 mars 2005

ADDENDA à la décision du 1^{er} mars 2005

**ARBITRAGE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LE PLAN DE GARANTIE DES
BÂTIMENTS RÉSIDENIELS NEUFS**

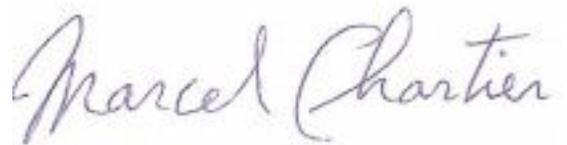
ARBITRE :
Marcel Chartier, avocat
Société pour la résolution des conflits (Soreconi)
555, ouest, boul. René- Lévesque bureau 1220
Montréal, QC , H2Z 1B1

ADDENDA

LES COÛTS

Les coûts de l'arbitrage sont partagés à parts égales entre l'Administrateur et l'Entrepreneur conformément au premier paragraphe de l'article 123 du Règlement sur le Plan de Garantie des bâtiments résidentiels neufs.

Montréal, 2 mars 2005

A handwritten signature in blue ink that reads "Marcel Chartier". The signature is written in a cursive style with a horizontal line underneath it.

Marcel Chartier, avocat
Arbitre (Soreconi)